

SARL AUDEXPERT

Société de Commissariat aux Comptes

9 Rue Jean Monnet
11000 CARCASSONNE

TEL : 04 68 25 29 75
FAX : 04 68 72 38 85
e-Mail : audexpert@wanadoo.fr

Fabrice COLL
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION

GEE AUDE

9 Boulevard Marcou
11000 CARCASSONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale de l'association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GEE AUDE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note « Informations générales complémentaires » de l'annexe des comptes annuels concernant le maintien des subventions et dans la note « Permanences des méthodes » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

FC

5. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

A la date d'émission de notre rapport, nous n'avons pas eu communication du rapport de gestion et n'avons donc pu procéder aux vérifications afférentes.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Carcassonne, le 05 Juin 2026.


Monsieur Fabrice COLLE,
 Commissaire aux Comptes,
 Gérant de la SARL AUDEXPERT.

SARL AUDEXPERT
 Société de Commissariat aux comptes
 9, Rue Jean Monnet
 11000 CARCASSONNE
 Tél : 04 68 25 29 75
 Siren : 488 110 594



SARL AUDEXPERT — Société de Commissariat aux Comptes —

9 Rue Jean Monnet
11000 CARCASSONNE

TEL : 04 68 25 29 75
FAX : 04 68 72 38 85
e-Mail : audexpert@wanadoo.fr

Fabrice COLL
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION

GEE AUDE

**9 Boulevard Marcou
11000 CARCASSONNE**

ANNEXES

 Bilan

 Compte de résultat

 Annexe

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Cour d'Appel de MONTPELLIER
SARL au capital de 7 000 Euros - RCS Carcassonne 488 110 594

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	7 305	7 131	174	1 641	1 466	89.39
	En cours, avances et acomptes	26 804		26 804	6 217	20 587	331.12
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)						
	Participations	200		200	200		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	46		46	46		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 009		2 009	1 903	106	5.58
	Total II	36 364	7 131	29 232	10 006	19 226	192.15
	Stocks et en cours	109		109	112	3	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 130		13 130	23 582	10 452	44.32
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	97 420		97 420	92 225	5 195	5.63
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	1 015		1 015	996	19	1.88
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	32 976		32 976	53 223	20 247	38.04
	Total III	144 650		144 650	170 138	25 488	14.98
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	181 013	7 131	173 882	180 144	6 262	3.48

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires		670		670		
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau	13 401		13 119		282	2.15
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	12 975		282		13 256	NS
	Situation nette (sous total)	1 096		14 071		12 975	92.21
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	61 509		49 916		11 593	23.22
	Provisions réglementées						
	Total I	62 604		63 987		1 382	2.16
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	34 282		38 000		3 718	9.78
	Total III	34 282		38 000		3 718	9.78
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	3 039		2 532		507	20.02
	Total IV	3 039		2 532		507	20.02
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses (2)			1 368		1 368	100.00
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	19 370		19 745		375	1.90
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	10 613		11 314		702	6.20
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	50				50	
	Produits constatés d'avance	43 924		43 198		726	1.68
	Total V	73 957		75 625		1 668	2.21
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (1)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	173 882		180 144		6 262	3.48

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	2 034	2 196	162	7.38
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	3	32	29	90.26
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	16 813	34 975	18 162	51.93
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	167 424	186 070	18 645	10.02
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	205	230	25	10.87
Mécénats	17 000	12 600	4 400	34.92
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	4 400		4 400	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		1 433	1 433	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	25 727	28 803	3 076	10.68
Autres produits	20 587	6 219	14 368	231.03
Total I	254 187	272 492	18 306	6.72
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	125 528	121 328	4 200	3.46
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 800	1 835	35	1.91
Salaires et traitements	88 061	82 604	5 457	6.61
Cotisations sociales	24 988	23 902	1 085	4.54
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 466	1 466	0	0.00
Dotations aux provisions	507	984	477	48.48
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés	22 009	38 000	15 991	42.08
Autres charges	3 016	2 391	624	26.11
Total II	267 374	272 511	5 137	1.88
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	13 188	19	13 169	NS
SARL AUDEXPERT Société de Commissariat aux comptes Rue Jean Monnet 11000 CARCASSONNE Tél : 04 68 25 29 75 Siren : 488 110 594				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1		1		
Autres intérêts et produits assimilés		217		44	173	398.37
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		218		44	173	390.12
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		5		23	19	80.20
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV		5		23	19	80.20
2. Résultat financier (III-IV)		213		21	192	917.48
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		12 975		2	12 977	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				407	407	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				128	128	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				280	280	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		254 404		272 944	18 540	6.79
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		267 379		272 663	5 283	1.94
5. EXCEDENT OU DEFICIT		12 975		282	13 256	NS

SARL AUDEXPERT
Société de Commissariat aux comptes
9, Rue Jean Monnet
11000 CARCASSONNE
Tél : 04 68 25 29 75
Siren : 488 110 594

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 173 881.82 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 254 186.54 Euros et dégageant un déficit de 12 974.79- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

SARL AUDEXPERT
Société de Commissariat aux comptes
9, Rue Jean Monnet
11000 CARCASSONNE
Tél : 04 68 25 29 75
Siren : 488 110 594

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable (EEDD) est une éducation au sens large, qui s'appuie sur les champs de l'information, de la sensibilisation, de la formation, de l'éducation et de la participation citoyenne pour impliquer les personnes dans l'action, à tous les âges de la vie. Elle explore ainsi, de manière croisée, des champs qui sont tant environnementaux, que sociaux, économiques ou culturels.

Il s'agit d'une éducation qui a vocation à s'adresser, de manière bienveillante, à tous les publics du territoire : familles, socio-professionnels, touristes, scolaires, étudiants, publics en situation de handicap, publics en insertion sociale, etc.

L'EEDD a pour finalité d'accompagner les citoyens vers une prise de conscience de la complexité de leur environnement, vers l'acquisition de connaissances et de compétences qui leur permettront d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes écologiques et sociaux auxquels nous faisons face.

L'EEDD se base sur des pédagogies actives, visant à rendre le public acteur de son apprentissage afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations de recherche.

Gée Aude a pour objet la promotion et le développement de l'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable (EEDD) à l'échelle de l'Aude à travers la mise en réseau des acteurs concernés et dans le respect des valeurs et des principes énoncés dans le projet associatif de l'association. Elle se donne pour mission de représenter les acteurs de l'EEDD, de favoriser la circulation de l'information, les échanges et les rencontres, tout en étant un carrefour d'expériences pour les praticien-ne-s de l'éducation à l'environnement.

Gée Aude est ouverte à tous, sans discrimination ; les femmes et les hommes ont un égal accès aux instances dirigeantes de l'association, ainsi que les jeunes, y compris les mineurs à partir de 16 ans. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache à un parti, un mouvement politique, une confession. Elle respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité, fondements de la République.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'association conduit des actions d'intérêt général et poursuit un objectif d'utilité sociale. Elle contribue par ses activités à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social et au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale. Elle concourt à la transition écologique et énergétique dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative.

Sur l'exercice, l'association a réalisé les actions suivantes :

Animation du réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement de l'Aude par :

- " Leur représentation auprès des institutions, et dans différentes instances ;
- " L'accompagnement, le soutien et la professionnalisation des acteurs ;
- " L'animation de dynamiques d'échanges et de rencontres thématiques ou territoriales entre acteurs éducatifs ;
- " La circulation de l'information en matière d'EEDD ;
- " La mise à disposition des ressources pédagogiques existantes en EEDD ;
- " La coordination de dispositifs pédagogiques et actions collectives dont l'action (animation / sensibilisation / recherche / ingénierie pédagogique etc.) a été réalisée par ses membres.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2025 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Plusieurs financeurs publics de l'association ont informé l'association d'un risque de baisse des subventions qui seront allouées en 2026.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les états financiers de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce changement de réglementation comptable entraîne notamment :

- l'abandon de la technique des transferts de charges (comptes de classe 79) au profit d'une imputation directe des opérations dans des comptes spécifiques selon leur nature économique,
- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- un nouveau format d'annexe,
- et la présentation de nouveaux modèles d'états financiers.

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de l'association ne constitue que des changements de présentation, n'ayant aucune incidence sur le résultat.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, ce changement de méthode comptable n'impact pas significativement la présentation des comptes de l'association.

Informations générales complémentaires

Dans le cadre de la loi de 1984 sur la prévention des difficultés des entreprises, il convient de signaler que les ressources de l'association sont constituées essentiellement de subventions.

Donc, la continuité d'exploitation de l'association est liée au maintien des subventions.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 305		
Immobilisations corporelles en cours	6 217		20 587
TOTAL	13 523		20 587
Autres participations	200		
Autres titres immobilisés	46		
Prêts, autres immobilisations financières	1 903		1 679
TOTAL	2 148		1 679
TOTAL GENERAL	15 671		22 265

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 305	7 305
Immobilisations corporelles en cours			26 804	26 804
TOTAL			34 109	34 109
Autres participations			200	200
Autres titres immobilisés			46	46
Prêts, autres immobilisations financières		1 573	2 009	2 009
TOTAL		1 573	2 255	2 255
TOTAL GENERAL		1 573	36 364	36 364

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 665	1 466		7 131
TOTAL		5 665	1 466		7 131
TOTAL GENERAL		5 665	1 466		7 131
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 466				
TOTAL	1 466				
TOTAL GENERAL	1 466				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	670				670
Report à nouveau	13 119	282		0	13 401
Excédent ou déficit de l'exercice	282	282-		12 975	12 975-
Situation nette	14 071			12 975	1 096
Subventions d'investissement	49 916		12 000	407	61 509
TOTAL I	63 987		12 000	13 383	62 604

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	25 727	21 351				21 351	
DEPARTEMENT AUDE	2 994	751				751	
VILLE DE LEZIGNAN	640						
FONDATION EDF	6 677						
ANCT LEZIGNAN	727						
CAF PROJET LEZIGNAN	581						
SDJES SUBVENTION JEP	5 000	2 398				2 398	
ANCT CITE EDUCATIVE	7 945	12 273				12 273	
REGION OCCITANIE	727	3 436				3 436	
HABITATS AUDIOIS	436						
MSA		2 493				2 493	
Contributions financières d'autres organismes		17 000				12 931	
FONDATION AXA		17 000				12 931	
TOTAL	25 727	38 351				34 282	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	2 532		2 532		
Autres provisions pour risques et charges		3 039			3 039
TOTAL	2 532	3 039	2 532		3 039

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		10 000	10 000		
TOTAL		10 000	10 000		
TOTAL GENERAL	2 532	13 039	12 532		3 039
Dont dotations et reprises d'exploitation		13 438			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 009	1 679	330
Autres créances clients	13 130	13 130	
Personnel et comptes rattachés	18	18	
Divers état et autres collectivités publiques	61 394	61 394	
Débiteurs divers	35 550	35 550	
Charges constatées d'avance	1 015	1 015	
TOTAL	113 115	112 785	330

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	19 370	19 370		
Personnel et comptes rattachés	3 315	3 315		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 708	5 708		
Autres impôts taxes et assimilés	1 590	1 590		
Autres dettes	50	50		
Produits constatés d'avance	43 924	43 924		
TOTAL	73 957	73 957		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 368			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	1 240
Autres créances	61 412
Total	62 652

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 510
Dettes fiscales et sociales	3 549
Autres dettes	50
Total	17 109

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 015
Total	1 015
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	43 924
Total	43 924

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	3
Total	3

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat 2025 est de 73 heures valorisées à l'indice 280 de la convention collective, 1 103 heures valorisées à l'indice 300 et 249 heures valorisées à l'indice 350, chargées au taux de 20%, 30% et 42% respectivement, pour un montant total de **21 723 Euros**.

La mise à disposition de salles et matériel a été évaluée à **1 300 Euros**.

Les secours en nature ont été évalués à **NEANT**.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	1 962
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 077
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		3 039

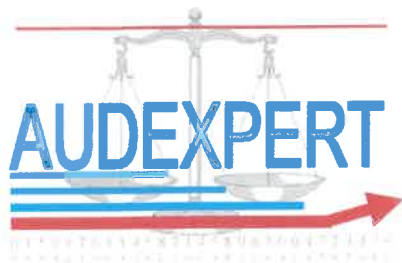
Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'inflation annuel: 2,10%
- Age normal de départ à la retraite: 65 ans
- Coefficient cotisations sur ICB: 0,30
- Années de lissage avant retraite: 10

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		3 039	



SARL AUDEXPERT

Société de Commissariat aux Comptes

9 Rue Jean Monnet
11000 CARCASSONNE

TEL : 04 68 25 29 75
FAX : 04 68 72 38 85
e-Mail : audexpert@wanadoo.fr

Fabrice COLL
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION

GEE AUDE

9 Boulevard Marcou
11000 CARCASSONNE

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 Décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Carcassonne, le 05 Juin 2026.

Pour la SARL AUDEXPERT
Fabrice COLLE
Commissaire aux Comptes
SARL AUDEXPERT
Société de Commissariat aux comptes
10 rue Jean Monnet
31000 CARCASSONNE
Tél : 04 68 25 29 75
Siren : 488 110 594

